

La Charte de l'ADDCP	Grille de contrôle
Lait, produit laitier et viande issu d'un troupeau de chèvres de race poitevine.	<p>Contrôle du troupeau à partir du répertoire et d'une visite biannuelle.</p> <p>95% du troupeau minimum doit être inscrit au livre A ou B avec un minimum de 70% au livre A.</p>
Conduite d'un troupeau dont la taille est plafonnée à 250 chèvres et maximum 50 chèvres par UMO.	<p>Contrôle de l'effectif à partir du répertoire et des valorisés du contrôle laitier.</p> <p>250 chèvres laitières en moyenne annuelle maximum.</p> <p>50 chèvres maximum par UMO.</p>
<p>Alimentation à base de fourrage sec ou vert. Ensilage interdit.</p> <p>60% minimum de la MS ingérée doit provenir des fourrages</p>	<p>Tenue périodique d'une grille de suivi alimentaire du troupeau. Facture d'achat des aliments et inventaire annuel des stocks.</p> <p>Maximum de 300 kg d'aliments concentrés par chèvre et par an. Les aliments déshydratés sont considérés comme mixtes (1kg MS fourrage déshydraté = 0,5kg MS de concentré)</p>
Autosuffisance alimentaire recommandée. Préférer un approvisionnement alimentaire de proximité dans un rayon de 250 km maximum.	Engagement dans la charte et contrôle sur facture des achats d'aliments.
Pratique du pâturage au moins 4 mois dans l'année.	<p>Descriptif géographique du parcellaire et de son usage.</p> <p>Calendrier de pâturage.</p>
Alimentation sans OGM, en accord avec les objectifs de défense de la biodiversité de l'ADDCP.	Engagement dans la charte et contrôle sur facture des achats d'aliments.
Interdiction d'utiliser des hormones ou des flashes lumineux. Préférer la saisonnalité naturelle du troupeau.	Engagement dans la charte et contrôle des bâtiments lors des visites.
Respect des bonnes pratiques d'élevage (charte officielle "BPE").	Engagement dans la charte.
Le lait est transformé en fromage dans le respect des traditions fermières (utilisation du lactosérum comme ferment naturel et de présure naturelle).	Engagement dans la charte.
L'utilisation du label garantit que le lait transformé dans les locaux soit uniquement du lait de troupeaux poitevins.	Engagement dans la charte.